HÉPATITE A

infektionsschutz.de
Wissen, was schützt.

Informations sur les agents pathogènes chez l'homme — Le vaccin et l'hygiène protègent !

Qu'est-ce que l'hépatite A ?

L'hépatite A est une inflammation du foie causée par un virus. Le virus de l'hépatite A (VHA) est présent dans le monde entier. L'hépatite A est plus rare dans les pays aux normes d'hygiène plus élevées. Une partie des Allemands ayant contracté la maladie a été infectée à l'étranger (hépatite du voyageur).

Comment l'hépatite A se transmet-elle ?

D'homme à homme

Le virus de l'hépatite A est excrété par les personnes infectées via les selles (même avant l'apparition des symptômes). Une transmission par contact étroit avec une personne contaminée est également possible, par exemple au sein d'un ménage ou dans les garderies. Les agents pathogènes sont alors transmis par contact si d'infimes traces de selles sont présentes sur les mains ou les objets et portées à la bouche.

La contamination est en outre possible par contact sexuel, le plus souvent lors de pratiques oro-anales ou lorsque les doigts sont en contact avec l'anus, puis avec la bouche.

Le virus peut également être transmis par le sang ou par les produits sanguins.

Par le biais de la nourriture et de l'eau

Le virus de l'hépatite A est souvent transmis lors de la consommation d'aliments contaminés. Par exemple, la salade et les légumes peuvent être fertilisés avec des matières fécales, ou les fruits de mer tels que les moules et les huîtres peuvent présenter des agents pathogènes. Ceux-ci peuvent également contaminer les aliments si ces derniers sont cuisinés avec des mains non lavées.

Ces dernières années, de plus en plus d'aliments importés en Allemagne depuis des régions où l'hépatite A est très répandue ont été identifiés comme étant à l'origine d'une recrudescence des cas d'hépatite A. Il s'agit par exemple de fruits surgelés et des smoothies, gâteaux ou desserts confectionnés à partir de ceux-ci ou encore de dattes et tomates séchées.

L'ingestion d'eau contaminée ou son utilisation pour le bain peut également constituer une source de contamination.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

En général, les symptômes de l'hépatite A sont légers et l'infection peut être asymptomatique, surtout chez les jeunes enfants. Les symptômes se manifestent chez la plupart des enfants plus âgés et des adultes. Les premiers symptômes de la maladie sont des nausées, vomissements ou douleurs abdominales, un mal-être général et parfois une montée de fièvre. Les symptômes peuvent également être suivis d'un ictère (un jaunissement de la peau et du blanc des yeux), d'une urine foncée, de selles décolorées et de fortes démangeaisons de la peau.

Les symptômes persistent généralement entre quelques jours et plusieurs semaines. Dans la majorité des cas, deux à quatre semaines supplémentaires s'écoulent avant la guérison complète. L'hépatite A dure plus longtemps chez un patient sur dix environ. La guérison s'opère alors en quelques mois, sans complications. Le risque de formes graves de la maladie augmente avec l'âge. La maladie peut mettre la vie en danger dans de très rares cas, avec parfois une issue fatale. Après la guérison, le malade est immunisé à vie contre l'hépatite A.

Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

La période d'incubation peut varier de 15 à 50 jours, la moyenne étant de quatre semaines. Le risque d'infection est le plus élevé une à deux semaines avant et jusqu'à une semaine après l'apparition des symptômes. L'excrétion du virus par les selles peut durer beaucoup plus longtemps chez les nourrissons que chez les adultes.

Qui est particulièrement vulnérable ?

Toute personne n'ayant pas encore été infectée par l'hépatite A ou n'ayant pas reçu l'intégralité des vaccins risque d'être atteinte. Les personnes suivantes, entre autres, courent un risque d'infection plus grand :

- les voyageurs qui séjournent dans des régions où l'hépatite A est très répandue,
- les personnes en contact étroit avec des personnes atteintes de l'hépatite A.

BVÖGD Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V.
BZgA Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung

HÉPATITE A

Le risque de forme grave augmente chez les personnes âgées ou chez les personnes ayant déjà souffert d'une maladie du foie.

Que faire en cas de contamination ?

- Il n'existe pas de traitement spécifique contre l'hépatite A. Seuls les symptômes tels que les vomissements ou les symptômes grippaux peuvent être soulagés.
- Lors de la phase aigüe de la maladie, vous devez le plus possible éviter de faire des efforts physiques. L'alitement peut être conseillé selon la gravité de la maladie.
- Lors de la phase initiale de la maladie, vous devez suivre un régime alimentaire riche en glucides et pauvre en graisse.
- Il est particulièrement important d'éviter la consommation d'alcool.
- Ne prenez pas de médicaments susceptibles d'avoir un effet de stress sur le foie sans consulter votre médecin.
- Lavez-vous les mains régulièrement et minutieusement, surtout après être allé aux toilettes, avant de préparer les repas et avant de manger. Utilisez votre propre serviette ou une serviette en papier à usage unique pour vous sécher les mains.
- Si possible, réservez des toilettes pour votre propre usage.
- Restez aussi loin que possible d'autres personnes jusqu'à deux semaines après l'apparition des premiers symptômes ou jusqu'à une semaine après l'apparition de l'ictère.
- Ne préparez pas de repas pour les autres si vous êtes infecté.
- En cas d'hépatite A, la réglementation de la loi allemande sur la protection contre les infections (« Infektionsschutzgesetz ») s'applique. Les personnes atteintes de l'hépatite A ou susceptibles de l'être ne sont temporairement autorisées ni à fréquenter des structures communautaires comme les écoles et les garderies, ni à y travailler. Cela s'applique également aux personnes vivant en ménage avec une personne atteinte ou susceptible d'être atteinte de la maladie. Les personnes touchées sont tenues d'informer la structure communautaire de la maladie. Le médecin traitant ou le service de santé publique compétent détermine quand la personne infectée peut recommencer à travailler ou entrer en contact avec la structure communautaire.
- Si vous êtes amené à entrer en contact avec certains aliments dans le cadre de votre profession au sens de l'article 42 de l'Infektionsschutzgesetz et que vous êtes atteint de l'hépatite A ou susceptible de l'être, vous n'êtes temporairement pas autorisé à travailler. Le service de santé compétent détermine la date précise à laquelle vous pouvez à nouveau travailler.

Comment puis-je me protéger ?

Vaccination

Il existe des vaccins contre l'hépatite A. L'immunisation de base se compose de deux doses d'un vaccin contre l'hépatite A, à administrer dans un intervalle de six à douze mois. La première dose de vaccin procure déjà une protection complète pendant six à douze mois. Par ailleurs, des vaccins combinés incluant l'hépatite B sont disponibles ; différents schémas de vaccination sont alors possibles.

En Allemagne, la Commission permanente de vaccination (STIKO) recommande la vaccination contre l'hépatite A pour les personnes à risque, en particulier pour :

- les personnes présentant un risque accru d'infection à cause de leur comportement sexuel (par exemple, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes),
- les personnes souffrant d'une maladie du foie ou d'atteinte hépatique,
- les personnes auxquelles des composants sanguins sont fréquemment transfusés (par exemple, en cas d'hémophilie),
- les consommateurs de drogue utilisant des seringues,
- les personnes prises en charge dans des établissements psychiatriques ou d'autres établissements d'assistance comparables,

BVÖGD Bundesverband der Ärztinner und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V.
BZgA Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung

HÉPATITE A

- les personnes exposées à un risque accru d'infection sur leur lieu de travail ou dans le cadre d'activités bénévoles (par exemple, dans les services de santé, dans les structures communautaires ou en cas de contact avec les eaux usées, notamment dans les réseaux d'égouts et les stations d'épuration),
- les personnes qui voyagent dans des régions où l'hépatite A est très répandue.

S'il est administré suffisamment tôt après le contact avec le virus, un vaccin contre l'hépatite A peut encore empêcher efficacement l'apparition de la maladie.

Il est recommandé aux personnes qui sont en contact avec des personnes atteintes de l'hépatite A, n'ont pas encore été vaccinées contre l'hépatite A et n'ont encore jamais été malades de l'hépatite A de se faire vacciner dès que possible dans un délai de 14 jours.

Les personnes particulièrement vulnérables peuvent également bénéficier d'une immunisation passive (administration d'anticorps).

Hygiène

En cas de contact avec des personnes malades, veuillez prendre les mesures d'hygiène appropriées :

- Lavez-vous les mains de façon régulière et minutieuse.
- Si vous prenez soin de personnes infectées, portez des gants à usage unique.
- Veillez à la propreté, surtout près des toilettes et de la cuisine.
- L'utilisation de désinfectants « virucides » spéciaux peut être judicieuse si elle a été conseillée par le service de santé ou par votre médecin.

Votre hygiène des mains, sanitaire et alimentaire doit être rigoureuse lorsque vous voyagez dans des régions où l'hépatite A est répandue :

- Buvez de l'eau en bouteille ou bouillie.
- Si possible, consommez des aliments ayant été suffisamment cuits.
- Les fruits et légumes crus doivent être consommés juste après avoir été épluchés.
- Évitez les salades crues et les jus de fruits frais.

Où puis-je m'informer ?

Le service de santé publique local se tient à votre disposition pour toute question. L'hépatite A devant être signalée, il possède des informations sur la situation actuelle ainsi qu'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez de plus amples informations (spécialisées) en ligne sur le site du Robert Koch-Institut (www.rki.de/hav). Veuillez également tenir compte des informations fournies par l'Auswärtiges Amt à l'intention des voyageurs (www.auswaertiges-amt.de).

Retrouvez d'autres informations sur la protection contre les infections grâce à l'hygiène sur le site du Centre fédéral d'éducation pour la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (www.infektionsschutz.de).

STEMPEL

Éditeur :
Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.
Tous droits réservés.
Réalisé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. et en accord avec le Robert Koch-Institut.

Cette information publique peut être téléchargée gratuitement sur le site www.infektionsschutz.de.

BVÖGD Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V.
BZgA Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung